

Assemblée communale ordinaire du lundi 20 juin 2016 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 20 du 8 juin 2016, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21.03.2016.
2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2015.
3. Présenter, discuter et adopter une dépense de Fr. 46'000.00 pour la réfection des berges, montant à couvrir par le fonds des berges.
4. Information sur le SIS Val Terbi. (construction – équipement et nouveau hangar à Courchapoix)
5. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Vincent Kottelat
- Jean Charmillot

Il y a 22 personnes présentes sur les 411 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21.03.2016

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2015.

Rapporteur : Julien Froidevaux

Alors que le budget prévoyait un déficit de **Fr. 76'557.00**, le compte de fonctionnement municipal 2015 se solde avec un bénéfice de **Fr. 9'570.08**.

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget	Compte	Budget	Compte
1. Administration	190'300.00	203'601.82	51'000.00	74'432.00
2. Travaux publics	101'500.00	111'928.93	95'000.00	145'843.65
3. Affaires juridiques	7'680.00	13'558.45	2'760.00	3'885.00
5. Instruction	718'350.00	693'221.75	23'300.00	48'094.60
6. Aide Sociale	354'328.00	310'403.60	2'200.00	6'989.35
7. Economie	21'400.00	19'985.25	0.00	0.00
8. Finances	220'050.00	251'033.37	53'325.00	58'019.65
9. Impositions	44'000.00	61'699.70	1'358'166.00	1'338'609.95
11. Enlèvement des ordures	46'200.00	49'503.65	46'200.00	49'928.05
12. Inhumations	4'500.00	4'856.95	2'500.00	2'800.00
13. Service du feu	14'700.00	11'695.55	12'000.00	12'456.85
14. Canalisation	48'000.00	49'037.35	48'000.00	49'037.35
Totaux	1'771'008.00	1'780'526.37	1'694'451.00	1'790'096.45
Bénéfice (+) ou perte (-)			-76'557.00	+9'570.08

La dette communale à moyen et long terme au 31.12.2015 s'élevait à **Fr. 2'452'513.35**. La fortune nette augmente à **Fr. 345'016.91**.

Le compte de fonctionnement bourgeois 2015 se solde avec un déficit de **Fr. 43'152.45** alors qu'au budget, ce dernier prévoyait un déficit de **Fr. 5'000.00**.

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget	Compte	Budget	Compte
1. Autorités	23'900.00	66'806.95	200.00	128.45
2. Travaux publics	17'100.00	1'413.40	10'500.00	0.00
8. Finances	48'500.00	33'429.35	73'800.00	58'368.80
Totaux	89'500.00	101'649.70	84'500.00	58'497.25
Bénéfice (+) ou perte (-)			-5'000.00	-43'152.45

La dette bourgeoise à long terme s'élève à **Fr. 450'546.10** et la dette bourgeoise envers la municipalité s'élève à **Fr. 431'676.69**. La fortune diminue à **Fr. 572'306.26**.

Questions

- Dominique Beuchat souhaite connaître le montant reçu de la péréquation. Julien Froidevaux répond Fr. 210'566.00.
- Dominique Beuchat souhaite savoir si le Conseil communal a réfléchi au fait de passer en crédit pour rembourser les dettes du compte courant étant donné que les taux d'intérêts sont bas (comme pour la commune de Alle). Le Conseil communal n'a pas encore prévu une telle démarche.

La commission des finances a préavisé favorablement les comptes 2015.

La commission de vérification des comptes donne lecture de leur rapport de vérification.

La commission de vérification des comptes félicite Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2015. Compte tenu de ce rapport, la commission invite l'assemblée à accepter les comptes 2015 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

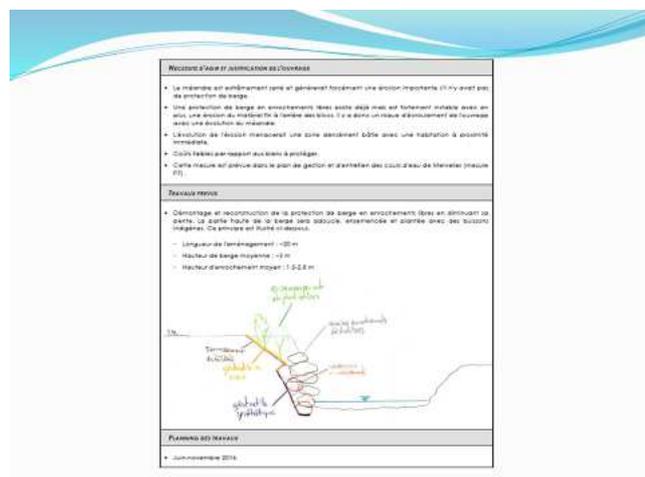
Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes municipaux 2015.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité les comptes bourgeois 2015.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité de donner décharge au Conseil communal ainsi que la caissière communale.

3. Présenter, discuter et adopter une dépense de Fr. 46'000.00 pour la réfection des berges, montant à couvrir par le fonds des berges.

Rapporteur : Joël Tschannen



COURS DES TRAVAUX	
• Travaux :	CHF 18207.44
• Honoraires d'ingénieur :	CHF 2175.00
Total :	CHF 18206.44

BENEFICES DES COÛTS	
• La commune prend en charge ces coûts en accord avec son règlement des digues, un subventionnement Chêr JJ est attendu.	

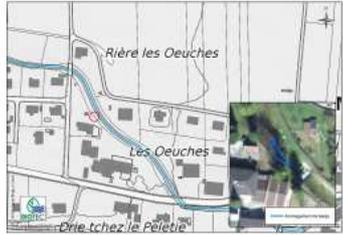
DANGER D'ÉVÉNEMENT AVANT RÉALISATION	
	
• En cas d'événement des aménagements établis, possibilité d'une action d'interdit forte avec grande attention et forte responsabilité d'assurance.	

ANALYSE COÛTS/BÉNÉFICES	
• Coûts des dégâts potentiels estimés :	CHF 400000.00 (villa individuelle)
• Coûts des travaux, y compris honoraires :	CHF 18206.44
Rapport coûts des dégâts/coûts des travaux :	~22

GESTION DES RISQUES RÉSIDUELS	
• Visites périodiques organisées par la commune (selon règlement des digues).	

ENTRETIEN	
• L'entretien courant planifié selon le plan de gestion et d'entretien de novembre 2015 est assuré par la commune.	

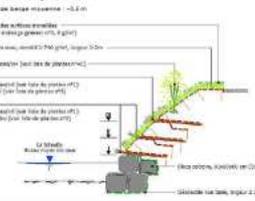
PROCEDURE D'APPROBATION DU PROJET	
• Une autorisation de police des eaux a été octroyée par l'Office de l'environnement dans le cadre de l'approbation du plan d'entretien communal.	

PROJETS DE PIS EN PLAN D'ÉTENDUE - PARCELLES N° 2 ET 302	
LOCALISATION	
Secteur : Via Terz	
Commune : Marnet	
Coordonnées moyennes : 654237/243753	
	
MAÎTRE D'OUVRAGE	
• Commune de Marnet par M. Joël Tschannen, conseiller communal	
OBJET & RATIONNEL	
• Une dépendance et terrain privé.	

NÉCESSITÉ D'UN ETAT DE DANGER ET D'OUVRAGE	
• Mure d'abattage existante située en extrémité de murette à laval (~10 m) d'un seul implant.	
• Une protection de pied de berge ancienne en appuiement est encore partiellement présente et défectueuse (partie défectueuse à l'aval de la section). L'érosion présente une amplitude importante au tal de la grande hauteur de la berge (~2 m).	
• Bâton-projet manquant une adaptation bâton par SA en cas d'événement.	
• Mure existante ainsi la section section et d'entretien des cours d'eau de Marnet (maître PIS).	

TRAVAUX PRÉVUS	
• Abattage et déblaiement de chemins privés en cas de berge.	
• Réaménagement de la végétation d'aménagement de pied de berge.	
• Remblais de la mure d'abattage.	
• Installation de la nouvelle berge avec trois étages de 10 de stants et stants au-dessus de l'aménagement et des structures au-dessus.	
• Remplacement de la berge.	
• Composant à l'aménagement type C de l'entretien des aménagements de la berge à Marnet (maître PIS).	
- Longueur de l'aménagement : +18 m	
- Hauteur de berge moyenne : +0.5 m	

AMÉNAGEMENT DES ARTES TRAVAILLES	
Une section d'entretien (10 m) est prévue.	
Abandonnée dans un état de dégradation.	
Éléments : 1.0 section (est de la section C)	
Poids : 20 tonnes (est de la section C)	
Objets : 10 tonnes (est de la section C)	
Poids : 10 tonnes (est de la section C)	
Objets : 10 tonnes (est de la section C)	
Poids : 10 tonnes (est de la section C)	
Objets : 10 tonnes (est de la section C)	



Fourniture des travaux	
• 20 novembre 2016	
Coûts des travaux	
• Travaux :	CHF 24175.00
• Honoraires d'ingénieur :	CHF 2175.00
Total :	CHF 27350.00

BENEFICES DES COÛTS	
• La commune prend en charge ces coûts en accord avec son règlement des digues, un subventionnement Chêr JJ est attendu.	

DANGER D'ÉVÉNEMENT AVANT RÉALISATION	
	
• L'érosion actuelle peut se poursuivre avec une forte intensité, une grande attention et une forte responsabilité d'assurance.	

ANALYSE COÛTS/BÉNÉFICES	
• Coûts des dégâts potentiels estimés :	CHF 20000.00 (dépendance et terrain)
• Coûts des travaux, y compris honoraires :	CHF 27350.00
Rapport coûts des dégâts/coûts des travaux :	0.73

GESTION DES RISQUES RÉSIDUELS	
• Visites périodiques organisées par la commune (selon règlement des digues).	

ENTRETIEN	
• L'entretien courant planifié selon le plan de gestion et d'entretien de novembre 2015 est assuré par la commune.	

PROCEDURE D'APPROBATION DU PROJET	
• Une autorisation de police des eaux a été octroyée par l'Office de l'environnement dans le cadre de l'approbation du plan d'entretien communal.	

Devis pour les travaux

• Génie civil et paysagiste:	37000
• Abattage et déblai des arbres	3700
• Bureau d'ingénieur	5900
• Total	46600

Questions

- Dominique Beuchat souhaite savoir comment seront financés ses travaux ? Joël Tschannen répond par le fonds.
- Jean Charmillot souhaite savoir si des travaux seront réalisés à la chute près de chez Joliat. Joël Tschannen répond que pour l'instant, nous n'osons pas entreprendre des travaux dans cette chute.
- Jean Charmillot rajoute que la chute a été bouchée, il pense qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux à cet endroit.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la dépense de Fr. 46'000.00 pour la réfection des berges, ce montant sera couvert par le fonds des berges.

4. Information sur le SIS Val Terbi (construction, équipement et nouveau hangar à Courchapoix)

Rapporteur : André Marquis.

Par décision de l'assemblée communale du 29 juin 2015, la commune de Mervelier a accepté le regroupement des SIS du Val Terbi et un crédit de Fr. 595'000.00 pour l'achat de 3 véhicules. A ce jour, le processus de ce regroupement s'est concrétisé.

Le règlement du nouveau SIS Val Terbi a été adopté par toutes les communes ainsi que par le service des communes. Les conseils communaux ont fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau commandant du SIS est Monsieur Fabien Chételat de Montsevelier

Un groupe de travail a été constitué pour établir le cahier des charges des 3 véhicules à acquérir :

- 1 tonne-pompe
- 1 véhicule de transport
- 1 véhicule de première intervention

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres sur les marchés publics, l'offre économiquement la plus favorable s'est soldée avec un surplus de Fr. 110'000.00 par rapport à la décision prise lors des différentes assemblées communales. Ce dépassement s'explique par :

- Les exigences pointues de spécialisation au cahier des charges
- Le crédit proposé et voté sur les valeurs 2012 communiquées par l'ECA
- L'introduction de moteurs aux normes EUR06
- L'incorporation d'une prise de force

Les maires du Val Terbi, en séance du 5 novembre 2015, ont donné leur aval à la commande de ces véhicules pour éviter une nouvelle procédure d'appel d'offres et garantir les subventions ECA à 70% au lieu de 50% si la commande avait été passée après le 31 décembre 2015.

Dans un esprit de transparence et conformément à l'art. 25, al. 2 du décret concernant l'administration financière des communes, nous vous informons que nous serons amenés à présenter ce dépassement de crédit global de Fr. 110'000.00 lors de l'assemblée des comptes 2016.

5. Divers.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h15 devant 22 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier